

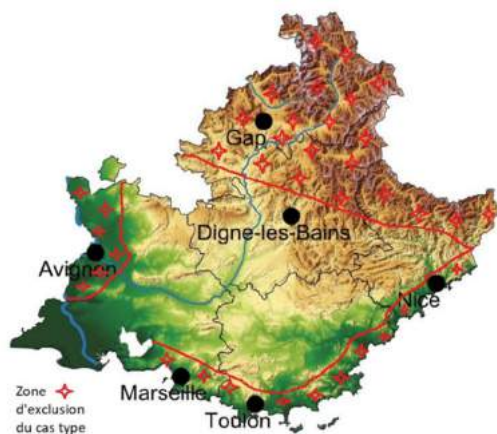


PACA



CAP FRO GD PASTO

Caprins fromagers Grand Pastoral Pastoral misant sur le pâturage



Ce système est caractérisé par une conduite extensive des animaux et par une utilisation maximale des surfaces pastorales disponibles autour du siège d'exploitation.

L'objectif est de limiter au maximum les charges liées à l'alimentation du troupeau. Le niveau de production laitière des animaux, sans être négligé, n'est pas prioritaire. La taille du troupeau sert de variable d'ajustement pour atteindre un objectif de litrage.

Ces élevages peuvent se trouver sur l'ensemble de la région PACA, à l'exception des zones d'altitude où le pâturage hivernal n'est pas possible. Ils restent cependant dominants dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

L'exploitation décrite dans cette fiche possède un troupeau caprin de race rustique. Pour assurer une bonne valorisation du lait, elle mise sur la fabrication de produits à fortes valeurs ajoutées de type brousse et une commercialisation sur des circuits de proximité.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure	Les produits et les ventes
<ul style="list-style-type: none"> • 2 UMO • 100 chèvres de race Rôve ou Provençale • 225 ha dont : <ul style="list-style-type: none"> - 5 ha de légumineuses - 220 ha de parcours diversifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • 22 000 litres de lait • Transformation en fromages de type lactique et en brousse • Commercialisation en circuits courts • 152 chevreaux pour la vente et le renouvellement



COLLECTION RÉFÉRENCES



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

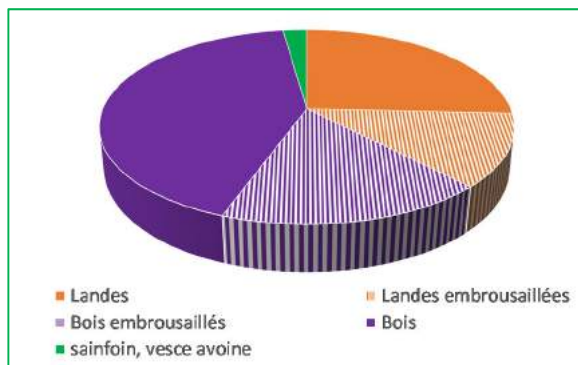
Un territoire diversifié

L'exploitation dispose :

- de **5 ha de surfaces fourragères** (sainfoin, vesce-avoine...) sans irrigation. Ces surfaces sont utilisées en soupade (repas complémentaire pris par la chèvre sur une culture fourragère pendant un temps limité avant ou surtout après une journée de pâturage sur parcours).

- de **220 ha de parcours** soit 2 ha par chèvre. Les animaux ont également accès selon les années à un territoire encore plus vaste (conventions de pâturage). On y trouve des sous-bois de chêne valorisés à l'automne (glands), des landes et des bois clairs mais aussi des secteurs embroussaillés. L'orientation, la distance à l'exploitation, la présence de points d'eau et de zones plus ou moins fraîches ou de ressources particulières guident l'éleveur dans la gestion de son pâturage.

Les animaux sortent toute l'année en gardiennage et en parcs fixes ou mobiles.



BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Le bâtiment (tunnel d'élevage de 300 m²) et l'installation de traite (un quai de 16 places et 8 postes) doivent être dimensionnés pour 100 chèvres (150 m² d'aire paillée).

Piloter un système extensif ne doit pas conduire à négliger les conditions de travail !

La fromagerie

Une fromagerie d'une surface de 50 m² doit comporter une zone spécifique pour la fabrication des brousses (chauffage du lait).

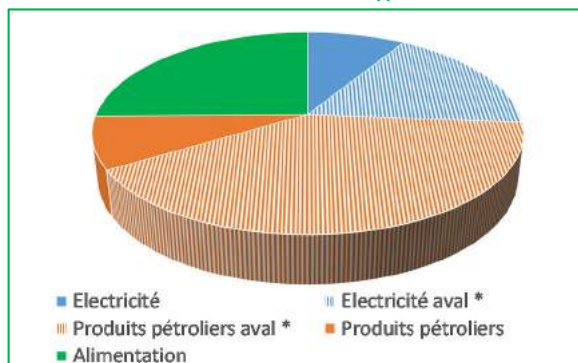
Le matériel

L'exploitation ne produit pas de foin. Elle dispose d'un tracteur pour le curage. Le travail de renouvellement des prairies est confié à une entreprise. Elle possède du matériel spécifique pour le débroussaillage et la réalisation de parcs.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergies générées par la transformation fromagère et la commercialisation des fromages (en hachuré) représentent près de 60% du total.

Détail des consommations d'énergie de l'atelier caprin

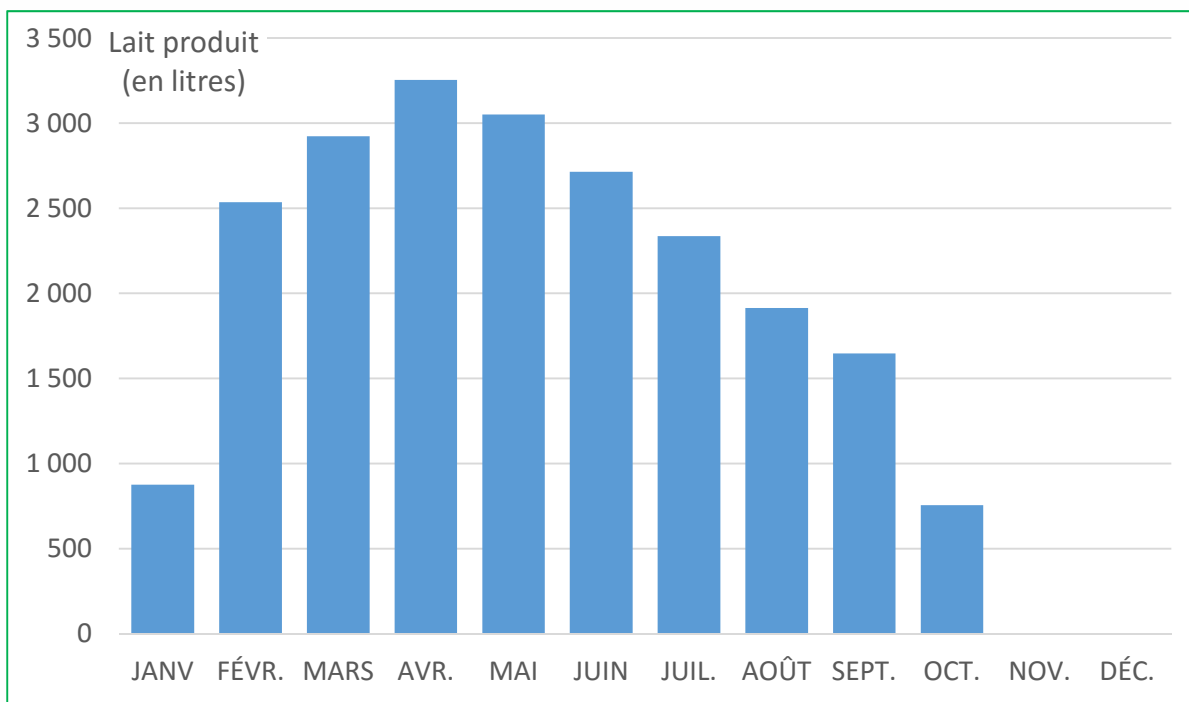


* L'énergie aval regroupe l'énergie nécessaire à la transformation et à la commercialisation des fromages

LE LAIT, LES PRODUITS FABRIQUÉS ET LEUR COMMERCIALISATION

La production laitière

- 22 000 litres de lait transformés en fromages, soit 220 litres par chèvre.



Les produits fabriqués

Le lait est transformé en fromages de type lactique (75% des volumes) et en brosses (25% des volumes).

Pour limiter le temps de travail, la gamme de lactiques est réduite. De même, la vente de fromages frais est privilégiée. Les brosses constituent un produit d'appel pour les lactiques et permettent un très bon niveau de valorisation.

Les lactiques sont valorisés en moyenne à 2,80 € par litre et les brosses à 4,30 € par litre.

La valorisation moyenne du litre de lait est de 3,18 €.



Les eaux blanches de la fromagerie et de la traite sont dirigées vers une fosse toutes eaux et épanchées sur les surfaces à l'aide de drains.

Les circuits de commercialisation

La vente des produits est assurée par :

- 1 marché par semaine,
- Un peu de vente à la ferme et une AMAP,
- 1 tournée de livraison auprès de détaillants selon la saison (épiciers, crémiers, superettes).

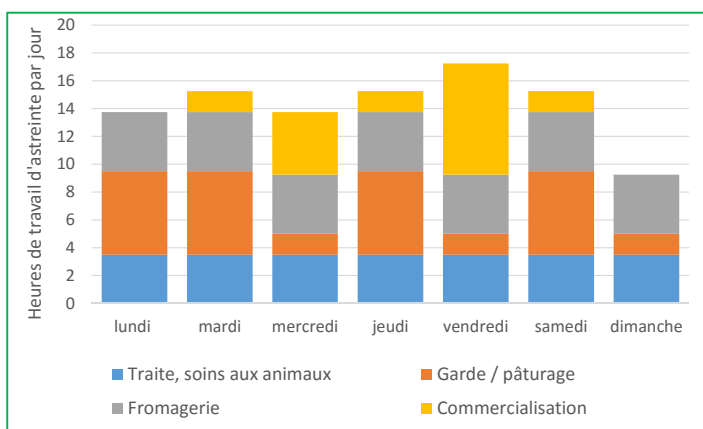
Au final, **60% du chiffre d'affaires fromage provient des circuits en vente directe**. La vente via un **intermédiaire** assure les 40% restants.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Deux personnes travaillent à temps plein sur l'exploitation. Les exploitants sont polyvalents et peuvent se remplacer sur l'ensemble des tâches. **La commercialisation guide l'organisation journalière du travail et la répartition des tâches**. Elle induit des rythmes de travail variés sur la semaine. **L'exploitation est en monotraite, ce qui donne plus de souplesse dans le travail et permet des durées de présence au pâturage plus longues**.

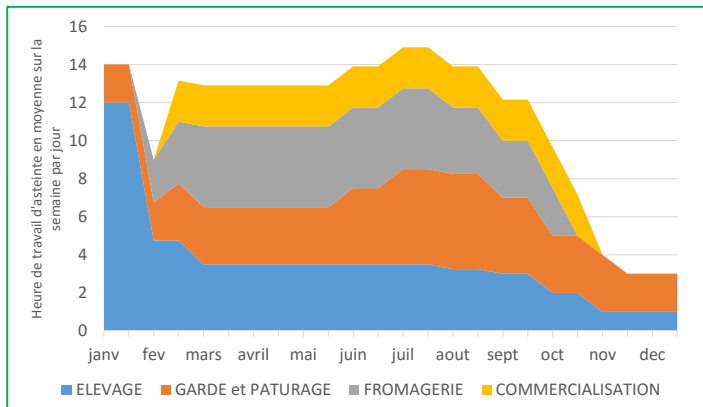
Le travail se répartit entre :

- **4 560 heures de travail d'astreinte** pour :
 - la traite et les soins aux animaux (33%),
 - La garde et la confection des parcs mobiles (30%),
 - la transformation fromagère (24%),
 - la commercialisation (13%), avec un marché (7 heures d'absence + 2 heures de préparation /rangement), une livraison (5 heures d'absences + 2 heures de préparation), une AMAP (2 heures) et de la vente à ferme (2 heures par jour le weekend).
- **11 jours de travail de saison** consacrés à l'entretien des clôtures et un peu de débroussaillage (8 jours) et au troupeau (3 jours pour le curage).



Une semaine en juin

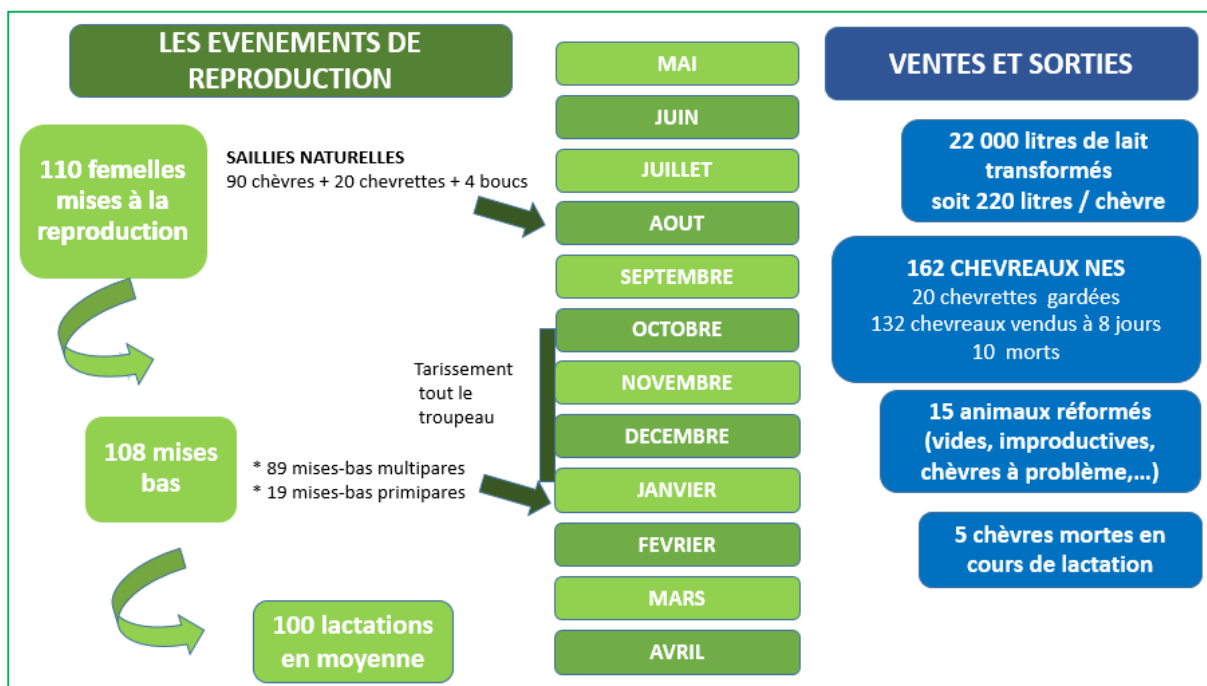
Entre le lundi et le samedi, la durée journalière du travail est comprise entre 14 et 17 heures. Le vendredi, jour de marché et le mercredi (2 UMO), jour de livraison, la garde est remplacée par du pâturage en parc mobile, tout comme le dimanche.



Répartition du travail d'astreinte sur l'année

Une activité intense pendant toute la période de lactation. Le tarissement permet de souffler et de prendre des vacances.

LA CONDUITE DU TROUPEAU

**80% des chèvres mettent bas en janvier.**

L'ensemble des animaux est tari à partir de mi-octobre.

Les boucs réalisent 2 à 3 saisons de monte avant d'être réformés.

Le taux de renouvellement des chèvres est de 17%.

Les chevreaux sont vendus à 8 jours.

LA CONDUITE DES SURFACES ET DU PÂTURAGE

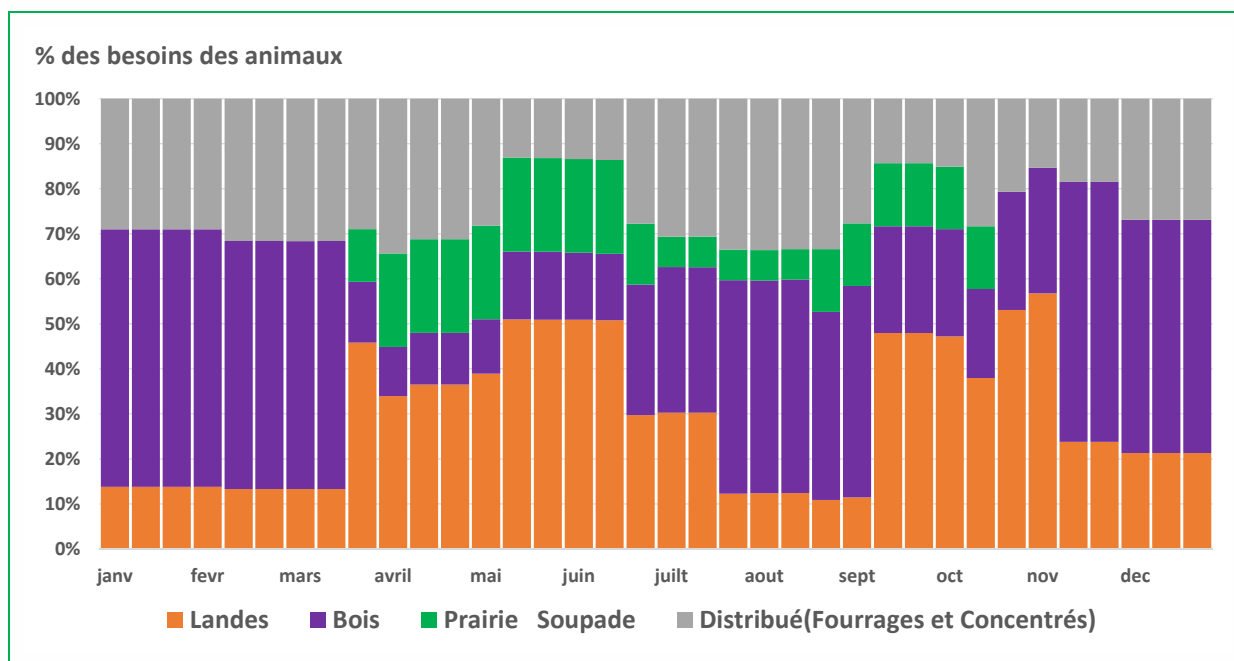
Les chevrettes sont élevées au lait en poudre, puis sortent avec les mères dès l'âge de 2 mois. Dans ce type de système, **l'apprentissage et l'éducation des animaux au parcours sont primordiaux.**

Les animaux pâturent en gardiennage au minimum 6 heures par jour toute l'année. Des parcs fixes ou mobiles sur les zones plus herbeuses ou au contraire très fermées, permettent des durées de pâturage plus longues. En période chaude (mai à septembre), les animaux restent jusqu'à 12 heures dehors. Un peu de foin est mis à disposition des chèvres les jours de pluie ou lors de période de sécheresse. En fin de journée, les animaux passent une heure sur les zones cultivées de l'exploitation (soupade).

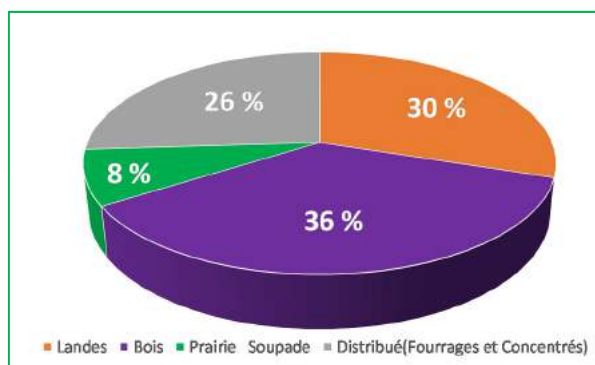
La présence de parcs donne à l'éleveur de la souplesse dans son travail : gestion des aléas, participation à des journées de formation, jours de commercialisation...

La technicité et le savoir-faire de l'éleveur assurent un bon renouvellement des ressources ligneuses mais évitent aussi que l'embroussaillage des parcours ne gagne.

Valorisation des surfaces pastorales par les animaux



« Graphique réalisé avec StratPasto, outil développé conjointement par Idele, le Cerpam et la CRA Occitanie, notamment dans le cadre du programme Life+ Mil'Ouv »



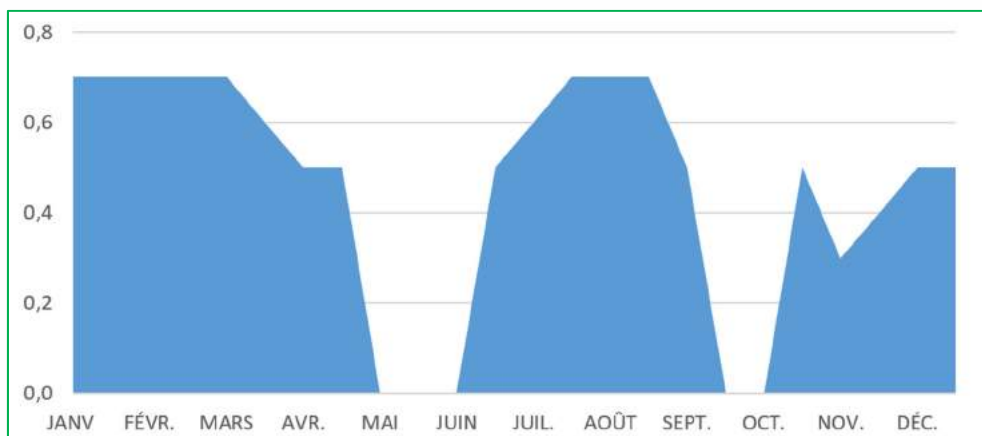
Les deux tiers de l'alimentation des animaux proviennent des bois et des landes de l'exploitation. Les bois sont utilisés préférentiellement en été et en hiver.

LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

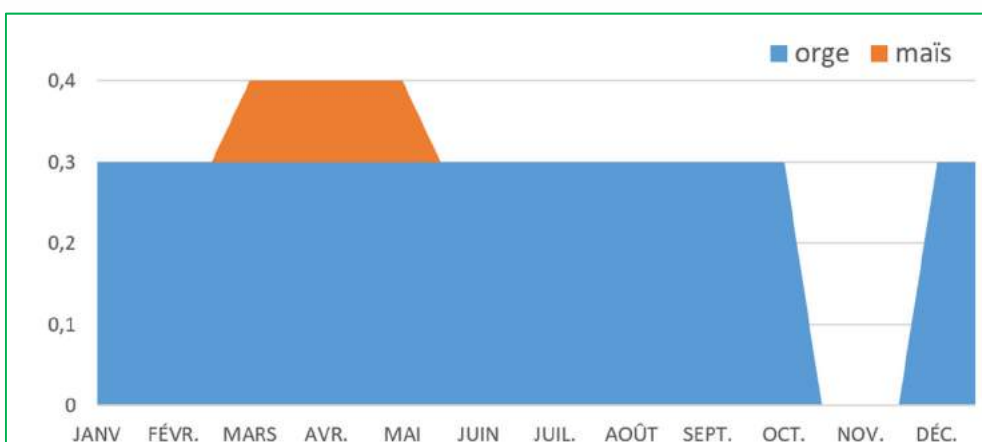
L'alimentation en quelques chiffres

- Autonomie en fourrages : 75%
- 320 jours de sortie au pâturage
- Fourrages distribués / chèvre : 167 kg
- Fourrages distribués / chevrette : 70 kg
- Taux de pâturage : 75%
- Taux de pastoralisme : 66%
- Concentrés / chèvre : 103 kg
- Concentrés / litre de lait : 468 grammes

Foin distribué en kg de MS par chèvre et par jour



Concentrés en kg brut par chèvre et par jour



	Récolte	Besoins			Au total pour le troupeau
		Par chèvre	Par chevrette	Par bouc adulte	
Foin	-	167 kg MS	70 kg MS	548 kg MS	20,5 T MS
Orge	-	95,7 kg	70 kg	18,5 kg	11,2 T
Maïs	-	7,5 kg			0,8 T
Total concentrés	-	103 kg			12 T
Poudre de lait	-		18 kg		0,36 T
Paille	-	100 kg / chèvre suivée			10 T

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME

Pour réussir

- Aimer la garde,
- Maîtriser le renouvellement de la ressource ligneuse,
- Avoir des surfaces de soupapes pour soutenir l'alimentation,
- Limiter au maximum les charges d'alimentation,
- Avoir des animaux adaptés aux parcours,
- Entretenir régulièrement les clôtures,
- Savoir cohabiter avec les autres activités (chasse, randonnée...).

Faiblesses

- Surcharge de travail lié à la garde du troupeau en parcours,
- Effectif important à loger et à traire,
- Nécessité d'une bonne gestion des parcours pour assurer le renouvellement de la ressource
- Sensibilité à la sécheresse.

Forces

- Economie,
- Sensibilité moindre aux variations des prix des aliments,
- Solutions de pâturage durant toute l'année,
- Atout pour les cahiers des charges des AOC et pour la certification en agriculture biologique,
- Système reconnu pour la défense des forêts contre les incendies.



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Juin 2018 – Référence Idele : 00 18 601 019 – Mise en page : Isabelle Guigé

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambre d'agriculture 13, FX Emery – MRE

Vos contacts dans les départements :

• Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	04 92 30 57 78	jgiraud@ahp.chambagri.fr
• Henriette COURSANGE	Syndicat caprin 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr
• Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
• Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	04 42 23 86 45	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
• Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	04 94 99 74 02	severine.pastorelli@var.chambagri.fr
• Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr
• Vincent ENJALBERT	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr

Coordination régionale :

• Christine GUINAMARD	Institut de l'Élevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr
-----------------------	-----------------------	----------------	------------------------------

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Caprin fromager Grand Pastoral Pastoral misant sur le pâturage



DONNÉES ÉCONOMIQUES 2017

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN EUROS

2 UMO, 100 chèvres, 22 000 l de lait produits, transformés et commercialisés en fromages

Conjoncture 2017 – Exploitation au bénéfice réel

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

PRODUITS	100 480
72 % Produits caprins	72 355
Lait	69 850
22 000 litres à 3,18 €/litres	
Viande	810
15 réformes à 10 € : 150 €	
132 chevreaux à 5 € : 660 €	
Prime à la chèvre	
100 chèvres à 16,95 €	1 695
28 % Paiements découplés	28 125
DPB : 125 ha à 215 €	26 875
Aide à la production de légumineuses fourragères : 5 ha à 250 €	1 250

CHARGES (45 %)	45 483
18 % Charges opérationnelles	18 825
8,1 % Charges alimentaires caprines	8 403
Maïs : 0,78 tonne à 320 €	248
Orge : 11,21 tonnes à 280 €	3 137
Fourrages : 20,53 tonnes à 220 €	4 518
CMV : 100 chèvres à 5 €	500
5 % Charges d'élevage caprin	5 342
Poudre de lait : 0,36 tonne à 2 300 €	828
Paille litière : 10 tonnes à 100 €	1 000
Frais vétérinaire : 100 chèvres à 10 €	1 000
Frais de reproduction (IA) : 1 bouc à 250 €	250
Taxes diverses (interpro, équarissage)	264
Autres frais d'élevage : 100 chèvres à 20 €	2 000
4,2 % Charges aval	4 180
Frais de transformation : 22 000 litres à 0,08 €/litre	1 760
Frais de commercialisation : 22 000 litres à 0,11 €/litre	2 420
1 % Charges végétales (SFP + céréales)	900
Engrais	600
Frais culture PT et vesce avoine	300
27 % Charges de structure (hors amortissement et frais financiers)	26 658
Charges sociales exploitants	12 268
Foncier (fermage + entretien)	1 900
Bâtiment (location + entretien)	750
Matériel	2 820
Autres charges (assurances, eau, électricité, gestion, impôts...)	8 920

Annuités	17 325
Disponible pour famille et autofinancement	37 672

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (55 %)	54 997
Soit 27 498 €/UMO	
Amortissements	19 300
Frais financiers	2 539
Résultat courant	33 158
soit par UMO	16 579

HYPOTHÈSES RETENUES

Pour le calcul du capital d'exploitation, nous avons retenu :

- Des bâtiments neufs construits en totalité par entreprise,
- Une installation de traite neuve,
- Du matériel agricole d'occasion.

Pour le calcul des annuités d'emprunt, nous avons considéré :

- Un apport personnel de 9 500 € (le cheptel),
- Un financement du capital par des prêts avec un taux d'intérêt compris entre 1 et 2%.

Pour les aides :

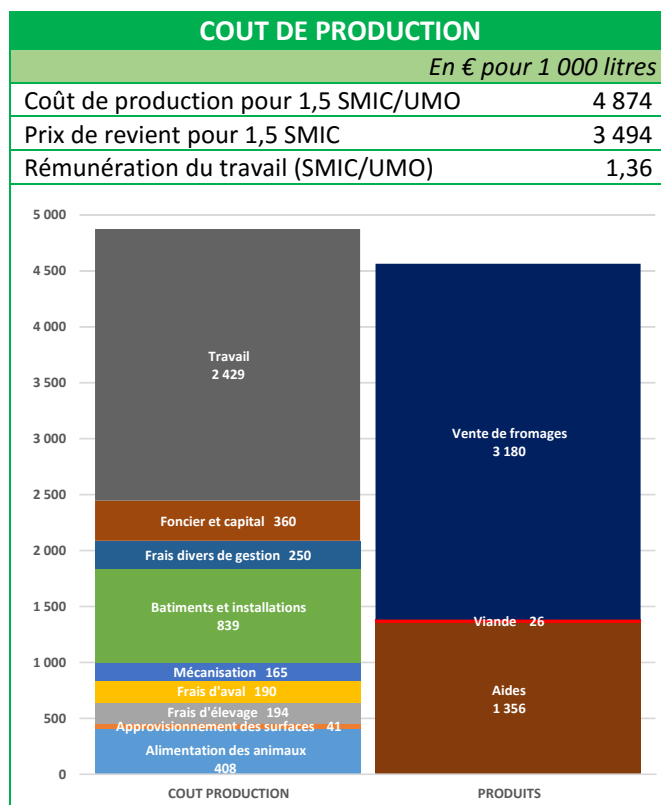
- L'exploitation est située en zone de plaine et n'est donc pas éligible à l'ICHN,
- Pour les DPB, avec la proratisation applicable aux surfaces en parcours, seuls 125 ha éligibles,
- Selon la localisation, des MAEC peuvent venir en compléments.

Un projet avec plus d'apport personnel, une reprise de bâtiments ou équipements existants viendront minorer le capital emprunté et les annuités et amélioreront le revenu.

RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DE L'ATELIER

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	
Marge brute atelier caprin	53 530
Soit par chèvre	535
Soit pour 1 000 litres	2 433
<i>Part de la marge brute dans le produit caprin</i>	<i>74 %</i>
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / chèvre	101
Coût alimentaire (y compris SFP cap) / 1 000 litres	461
Capital d'exploitation	162 500
Aménagement bâtiment + stockage	25 000
Équipement de traite	20 000
Aménagement fromagerie	60 000
Équipement commercialisation	18 000
Matériel agricole	5 000
Aménagement foncier	25 000
Cheptel	9 500
Autres indicateurs économiques	
EBE par UMO familiale	27 498
EBE par produit brut	55 %
Revenu disponible par UMO familiale	18 836
Charges de structure par chèvre	5 332
Charges de structure par ha SAU	267
Annuités par produit	17 %
Annuités par EBE	32 %



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Juin 2018 – Référence Idele : 00 18 601 020 – Mise en page : Isabelle Guigue

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambre d'agriculture 13, FX Emery – MRE

Vos contacts dans les départements :

• Josine GIRAUD	Chambre d'agriculture 04	04 92 30 57 78	jgiraud@ahp.chambagri.fr
• Henriette COURSANGE	Syndicat caprin 05	04 92 52 53 27	h.coursange@free.fr
• Pascale CLERC	Chambre d'agriculture 06	04 97 25 76 53	pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr
• Audrey SEIGNER	Chambre d'agriculture 13	04 42 23 86 45	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
• Séverine PASTORELLI	Chambre d'agriculture 83	04 94 99 74 02	severine.pastorelli@var.chambagri.fr
• Michèle BULOT LANGLOIS	Chambre d'agriculture 84	04 90 74 47 40	michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr
• Vincent ENJALBERT	MRE	04 92 87 09 43	v.enjalbert@mre-paca.fr

Coordination régionale :

• Christine GUINAMARD	Institut de l'Élevage	04 92 72 32 08	christine.guinamard@idele.fr
-----------------------	-----------------------	----------------	------------------------------